



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Covid-19

Le Canton de Vaud introduit de nouvelles mesures dans les écoles, renforce le contrôle des mesures existantes et invite les personnes dès 65 ans à s'inscrire rapidement pour une dose de rappel

Alors que la situation sanitaire est à nouveau fragile, le Conseil d'Etat introduit de nouvelles mesures dans les écoles et renforce le contrôle des mesures en vigueur dans les établissements publics, tout en observant de très près l'évolution de la pandémie. Il invite les personnes de plus de 65 ans à s'inscrire rapidement pour une dose de rappel, afin d'augmenter leur protection, d'éviter les hospitalisations et ainsi prévenir une potentielle surcharge hospitalière. Il prépare par ailleurs le dispositif pour pouvoir vacciner les moins de 65 ans rapidement, une fois que leurs aînés auront pu s'inscrire.

Le Canton de Vaud est actuellement au début d'une nouvelle vague, comme le reste de la Suisse, même si son intensité est pour l'heure inférieure en Suisse romande à la situation nationale. Il compte actuellement quelque 300 nouveaux cas de Covid-19 par jour, et il n'est pas exclu que ce chiffre triple dans les semaines à venir. A l'instar des vagues précédentes, ce nouveau cycle épidémique devrait durer environ trois mois. Il sera donc surveillé de manière permanente par les autorités sanitaires et politiques. Comme le Conseil fédéral l'y invite, il a par ailleurs pris des mesures proportionnées à sa situation.

Cette augmentation des cas peut faire penser à celle que nous avons vécue en novembre et décembre 2020. L'immunité dans la population est toutefois sans commune mesure, avec plus de 80% des personnes éligibles vaccinées, auxquelles il faut ajouter les personnes immunisées naturellement. Les conséquences attendues sur le système de soins sont ainsi très différentes. Il reste bien sûr essentiel, et cela a toujours été l'objectif des mesures prises, d'éviter une surcharge aux soins intensifs, surcharge qui contraindrait les hôpitaux à opérer un tri des patients admis, ou un report des opérations planifiées.

C'est pourquoi le Canton de Vaud a introduit il y a plusieurs semaines déjà des mesures que d'autres cantons introduisent dès maintenant pour limiter les contaminations, par exemple les tests systématiques pour le personnel non vacciné des institutions sanitaires ou le port du masque dans certains degrés de la scolarité.

La situation demeure néanmoins très fragile. Afin de ne pas être contraint de prendre de nouvelles mesures susceptibles de réduire les libertés, comme ce fut le cas l'automne et l'hiver passés, le Conseil d'Etat :

- Demande aux personnes de 65 ans et plus de prendre rendez-vous rapidement pour se faire injecter une dose de rappel. La protection offerte par la primovaccination tend en effet à diminuer chez elles plus vite que chez les jeunes, et les hôpitaux commencent à accueillir des patients vaccinés de cet âge. Cette dose de rappel permettra de diminuer le nombre d'hospitalisations dans cette tranche de la population. Des sms, mails et courriers postaux seront envoyés aux personnes concernées dès lundi, par tranches.
- Ouvre la possibilité de se faire vacciner avec une dose de rappel dès lundi 29 novembre aux personnels de santé actifs dans des unités sensibles (unités Covid, soins intensifs, gériatrie, patients immunosupprimés) dans le but de diminuer les absences maladie dans les hôpitaux.
- Introduit de nouvelles mesures dans les écoles : dès lundi 29 novembre et jusqu'aux vacances de fin d'année, le port du masque est réintroduit au secondaire I (9e-11e année) pour les élèves et les enseignants, y compris en classe et pendant les cours de sport et les cours de chant. Au primaire (1^{re}-8^e année), le port du masque est recommandé en classe aux enseignants et reste obligatoire pendant leurs déplacements.
- Renforce les contrôles des mesures de protection en vigueur concernant les établissements de nuit, les grandes manifestations, les fitness, les commerces et les restaurants.
- Recommande à la population de respecter scrupuleusement les gestes barrière et les mesures en vigueur. Notamment en ce qui concerne la distance physique, le port du masque, la désinfection régulière des mains, l'aération fréquente des espaces clos. Et de continuer à se faire tester en cas de doute. Ces mesures permettent de ralentir la circulation du virus et de limiter l'ampleur de la vague.
- Conseille à toutes les personnes de 16 ans et plus éligibles (entièrement vaccinées depuis plus de six mois) de s'inscrire pour une dose de rappel dès que cette injection sera possible. C'est également un moyen efficace de diminuer le nombre de contaminations, les personnes ayant reçu une dose de rappel étant moins susceptibles d'être contaminées et contagieuses.

Ce n'est qu'en faisant preuve de responsabilité et plus encore de solidarité que de nouvelles mesures, plus contraignantes, pourront être évitées. Le Conseil d'Etat rappelle que la primovaccination reste à ce jour le moyen le plus efficace de lutter contre la pandémie et d'éviter ses conséquences sur l'ensemble de la société. Il invite

celles et ceux qui ne sont pas encore vaccinés à s'inscrire sur le site www.coronavax.ch ou, pour les personnes moins à l'aise avec internet, via la hotline, au 058 715 11 00.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS